

MODELES DE BULLETINS DE VOTE
pour les ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 22 et 29 MARS 2015

Format paysage, 105 x 148 mm, une seule couleur d'encre, sur papier blanc

Les noms des deux membres du binôme de candidats sont **présentés dans l'ordre alphabétique** suivi pour chacun d'entre eux du nom de la personne appelée à la remplacer, précédé ou suivi de la mention "**remplaçant**". **Le nom et le prénom des remplaçants doivent être imprimés en caractères de moindres dimensions que ceux des membres du binôme.** Les noms et prénoms portés sur les bulletins de vote sont les noms (d'usage) et prénoms (usuels) figurant sur la déclaration de candidature et repris sur l'arrêté portant enregistrement des candidatures.

Les bulletins ne doivent pas comporter d'autres noms de personnes que ceux des membres du binôme et de leurs remplaçants. Le bulletin peut intégrer des emblèmes de partis ou groupements politiques, indiquer le type, voire la date du scrutin, les mandats, titres, distinctions des candidats, etc.

Il est conseillé de soumettre la maquette du bulletin à la commission de propagande avant tirage. Elle peut également être télétransmise, pour avis, au bureau des élections de la préfecture, sur la boîte fonctionnelle pref-dr-elections@puy-de-dome.gouv.fr

Jeanne Dupont
Remplaçante : Marie Martin

Paul Lapierre
Remplaçant : Henri Blanc

**Jeanne
Dupont**

Remplaçante :
Marie Martin

**Paul
Lapierre**

Remplaçant :
Henri Blanc

Jeanne
Dupont

Remplaçante :
Marie Martin

Paul
Lapierre

Remplaçant :
Henri Blanc